

**FNPPSF**



FÉDÉRATION NATIONALE DES  
PÊCHEURS PLAISANCIERS  
ET SPORTIFS DE FRANCE

# Pêche Plaisance

**La revue de la Plaisance et de toutes les Pêches en mer**

Bulletin d'information officiel de la FNPPSF [fnppsf.fr](http://fnppsf.fr)

Trimestriel N°29 Mars 2011

**La pêche au casier  
Le tacaud  
Les leurres souples**



FÉDÉRATION NATIONALE DES PÊCHEURS PLAISANCIERS ET SPORTIFS DE FRANCE

# S O M M A I R E

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Actualités Nationales P 6 à 11
- Zoom sur les régions P 13 à 23

## REPORTAGES PÊCHE PLAISANCE

- Pourquoi les C.I.P.P.E. ? P 24
- Le Master Halieutique FNPPSF P 25
- Le GPS P 26
- Le bigorneau perceur P 27
- Le lompe/Mutualisation des annexes P 28
- La navigation cent périls P 29
- Les leurres souples P 30
- Plaidoyer pour le tacaud/Courrier d'un lecteur P 31
- Pêche aux casiers P 32
- Une sortie pêche à pied en famille P 33
- Association "Ailerons"/Partie de pêche au Sénégal P 34
- Les 100 ans du Phare de la Jument P 35

## DIVERS

- Insolites et belles prises P 36
- Brèves maritimes P 37
- Aux éditions Ouest-France P 37

## VIE DES PORTS ET GENS DE MER

- Martigues/St Philibert P 39
- Erquy P 40
- Île Tudy/Hennebont P 41
- Locquirec/La Bonne Taille P 42
- Jard-Sur-Mer/Port Dielette/Gravelines/Courseulles P 43
- La Forêt-Fouesnant/Pleurtuit/Riec-Sur-Belon P 44
- APP Cotentin/APPP Valras-Plage/Bourguenay P 45

## AU PÊCHEUR GOURMAND

- Tacauds à la Biarrote P 46

[www.fnppsf.fr](http://www.fnppsf.fr)

[fnppsf@wanadoo.fr](mailto:fnppsf@wanadoo.fr)

### PÊCHE PLAISANCE N° 29 - MARS 2011

Bulletin de liaison de la FNPPSF

Directeur de la publication : Jean KIFFER

Assistants : Muriel JOURDREIN

Jean-Baptiste FLEURY

### FNPPSF

BP N°14  
29393 QUIMPERLÉ Cedex  
Tél./ Fax 02 98 35 02 81  
[fnppsf.fr](http://fnppsf.fr)

### Ont collaboré :

Guy PERETTE	Pierre BEAUCAMP
Daniel METIVIER	Jean-Claude CHAULET
Jean LEPIGOUCHET	Victor-Armard HADJADJ
Christian SAINT-JALMES	Jean-Loup CLUZEL
Alain BAYAERT	Jean FANFOUAIS
Paul VINAY	Michel SIQUOT
Loïc RIVOALLAN	Serge TALLEC
Annick DANIS	Michel JONCOUR
Alain THERET	Stéphane MAHIEU
Jean QUINQUIS	Michel AMIAUD
Landry METRIAUX	Robert MARTIN
Graziiano GARZI	Marc POINTUD
Guy RAEVEL	Jacques DEUTSCHLE

### Photos :

Jean-Charles Pauvert

Reproduction partielle ou totale interdite sauf autorisation. Les informations contenues dans le bulletin sont libres et engagent le signataire de l'article. Sans signature, elles engagent l'Association. La publicité engage l'annonceur.

Commission paritaire N° 01.12.G85896  
ISSN 249-9630 - Dépôt légal juin 2008  
Prix : 2,75€  
Tirage : 2000 exemplaires

Imprimerie de l'Atlantique - 02 98 60 70 41  
29900 Concarneau

"Déclarons la pêche de la mer libre et commune à tous nos sujets auxquels nous permettons de faire, tant en mer que sur les grèves".  
(Ordonnance Royale d'Août 1681)

# Editorial

Un combat permanent pour une plaisance libre et éco-responsable...



J'ai déjà, à plusieurs reprises, évoqué avec vous les risques majeurs de voir la réglementation de la pêche de loisir évoluer de façon anarchique en raison d'une utilisation non maîtrisée des multiples outils à la disposition des Aires Marines Protégées (AMP). A titre d'exemple le parc marin d'Iroise vient de voter une proposition de modification réglementaire visant à interdire la pêche de l'ormeau hors des mois d'hiver aux seuls pêcheurs amateurs ! Cette mesure qui ne s'appuie sur aucun élément scientifique tangible et applicable dans le simple périmètre du parc confirme bien les craintes que nous évoquions. La FNPPSF entend bien s'opposer partout les moyens à la mise en place d'une telle mesure aussi cynique que discriminatoire. Pouvait-on attendre autre chose d'une structure conçue, au détriment de tous les autres usagers, sur un équilibre précaire et contre nature entre les représentants des associations de défense de l'environnement d'une part et des pêcheurs professionnels d'autre part ? Que dire aussi de la position des pêcheurs professionnels à propos du thon rouge et de leur demande de se voir octroyer la totalité du quota national attribué par l'ICCAT à la France, ce qui rend ipso facto le thon rouge inaccessible à la pêche de loisir ! Sur la base des chiffres de 2010, il faut que tout le monde sache que l'accès à la ressource de cette espèce pour la pêche de loisir se limitait à 1% du quota global soit le quart d'un thon par bateau et par an ! Veut-on anéantir une activité dont le poids économique est considérable au profit de seuls intérêts particuliers ? Conscients de la gravité de la situation, nous demandons solennellement à tous les élus concernés et à nos gouvernements de s'opposer avec la plus grande fermeté à de telles manœuvres qui vont à l'encontre des principes d'égalité entre les citoyens qui constituent le socle même de notre démocratie ! Que dire encore de l'attitude consternante de ces mêmes pêcheurs professionnels qui exigeaient que nous marquions tous les poissons, y compris le menu frelin sans réelle valeur marchande, alors que, parallèlement, la traçabilité des produits de la pêche professionnelle est, comme chacun peut le constater, loin d'être satisfaisante. Fort heureusement, cette demande a été rejetée, mais elle en dit long sur les véritables intentions de ses auteurs ! La FNPPSF, mais aussi toutes les autres fédérations représentatives, n'accepteront pas de se laisser traiter ainsi sans réagir ! La mise en place de la charte est plus que laborieuse. Les embûches tendues en permanence

Jean KIFFER  
Président National de la FNPPSF